

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF COURSES DE COTE DE TANCARVILLE

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

L'ASA Côte d'Albâtre organise le **dimanche 30 Juin 2024** une compétition automobile régionale dénommée : **Course de côte de Tancarville**.

Cette compétition compte pour la Coupe de France de la Montagne 2024 et le Championnat de la Ligue du Sport Automobile de Normandie.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue du Sport Automobile de Normandie sous le numéro 28 en date du 07/04/2024, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro 278 en date du 07/04/2024.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires SportifsAnnick LARUE.....	Licence n°19109
Commissaires SportifsMichel TESNIERE	Licence n°12587
	Claire LEBRUN	Licence n°34860
Directeur de Course	Michel CARTERON.....	Licence n°8442
Directeur de Course Adjoint	Christian BOUCHARD	Licence n°35065
Commissaire Technique responsable	Francis BALLENGHIEN	Licence n°5641
Commissaires Techniques adjoints	Jean-Marie LALOUETTE.....	Licence n°4893
	Christophe BOGEMANS.....	Licence n°44924
	William BLOT.....	Licence n°236179
Médecin responsable	Dc Christophe PIPON.....	Licence n°335879
Chargé de la mise en place des moyens	Henri DUQUESNE	Licence n°147386
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	David VIGER.....	Licence n°47235
Chargé de presse	Henri DUQUESNE	Licence n°147386
Chargé des Commissaires de route	Arno VIANDIER	Licence n°13368
Chronométrateur	Angélique AVENEL.....	Licence n°205351
Classement	Yann BOGEMANS	Licence n°44922

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	dès réception du visa	http://www.asacotedalbatre.com
Ouverture des engagements	dès réception du visa	
Clôture des engagements	Mar 25/06/2024 23h59	
Publication de la liste des engagés	Jeu 27/06/2024	http://www.asacotedalbatre.com
Vérifications administratives	Sam 29/06/2024 14h30 à 18h45 Dim 30/06/2024 07h45 à 09h30	Restaurant la Grillade Tancarville le Bas

Vérifications techniques	Sam 29/06/2024 14h45 à 19h00 Dim 30/06/2024 08h00 à 09h45	Place du Bourg, à Tancarville le Bas
Briefing des commissaires	Dim 30/06/2024 07h30	Place du Bourg, à Tancarville le Bas
Briefing des concurrents		Remise écrit aux concurrents lors des vérifications administratives
1 ^{ère} réunion du Collège des commissaires	Dim 30/06/2024 08h30	Restaurant la Grillade
Réunions suivantes du Collège	Fixées par le président	Restaurant la Grillade
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais	Dim 30/06/2024 10h00	Sortie du Parc Concurrents à Tancarville le Bas
Essais non chronométrés	Dim 30/06/2024 08h30 à 10h15	
Essais chronométrés	Dim 30/06/2024 10h30 à 12h00	
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course	Dim 30/06/2024 12h15	Sortie du Parc Concurrents à Tancarville le Bas
1 ^{ème} Montée de course	Dim 30/06/2024 A partir de 12h30	
2 ^{ème} Montée de course	Dim 30/06/2024 à l'issue de la 1 ^{ère}	
3 ^{ème} Montée de course	Dim 30/06/2024 à l'issue de la 2 ^{ème}	
4 ^{ème} Montée de course	Dim 30/06/2024 à l'issue de la 3 ^{ème}	
Affichage des résultats provisoires	Après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé	Sortie du Parc Concurrents à Tancarville le Bas
Remise des prix	Dim 30/06/2024 Dès la fin de la course	Place du Bourg, à Tancarville le Bas

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

1.3P. VERIFICATIONS

Les dates, horaires et lieux des vérifications administratives et techniques sont indiqués 1.2P Horaires.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage :

Adresse : Garage MANCEL, Tancarville le Bas

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le Dimanche 30 Juin 2024 à 09h45.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs.

Si un pesage des voitures est prévu, il sera indiqué aux concurrents lors des vérifications.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

L'Organisateur n'apporte pas de dispositions particulières.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements se feront en ligne sur la plateforme ci-après, jusqu'aux dates et heures de clôture prévus à l'article 1.2P Horaires : <https://inscriptions-cote-slalom.rallygt.fr/>

Un bulletin d'engagement version papier sera à disposition sur le site <http://www.asacotedalbatre.com>

L'adresse-postale d'expédition se trouvera sur le dit-formulaire.

Tout forfait doit être indiqué sans délai aux coordonnées se trouvant dans l'accusé de réception d'engagement.

Contact engagement : Raphael VOISIN Tél : 06.51.77.62.54 Mail : rvoisin@rallygt.fr

Les droits d'engagement sont fixés à 240€, réduits à 120€, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 140.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

La publicité obligatoire et la publicité optionnelle seront précisées par un additif de l'Organisateur.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte de Tancarville se déroule sur la RD39 entre Tancarville le Bas et Tancarville le Haut. La course se déroulera en 4 montées. La 4^{ème} montée aura lieu à la discrétion du Directeur de course. Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ **Avant la 1^{ère} épingle à droite sur la RD39**
Arrivée **Après la dernière courbe à droite avant Tancarville le haut**
Pente moyenne **4,7%**
Longueur du parcours **1500 m**
Modalités de retour au départ **par la côte en convoi pour toutes les voitures**
Parc de départ **au pied de la côte de Tancarville le Bas, sur la RD17B**
Parc d'arrivée **au pied de la côte de Tancarville le Bas, sur la RD17B**

6.2P. ROUTE DE COURSE

L'accès à la route de course RD39 se fait dès la sortie de la zone d'assistance RD17B à Tancarville le Bas.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : lieu Tancarville le Bas, RD17B, en bas de la RD39

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés à **rue de la Seine RD17B et rues adjacentes, à Tancarville le Bas.**

Les parcs concurrents seront accessibles le **Samedi 29 Juin 2024 à partir de 08h00**

Il est obligatoire que la zone d'assistance, ou tout arrêt de véhicule, **ne soit que très partiellement**, sur la voie publique. Également, le libre accès doit être laissé aux riverains. **Le non-respect de ces obligations sera traité par le Collège des Commissaires Sportifs.**

Chaque concurrent est responsable de la zone qu'il occupe : aucune trace ne doit subsister après l'épreuve. **Tous les frais de remise en état, seront à la charge du concurrent.**

Les remorques devront être garées au **Stade Michel AUTIN.**

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé dans le parc concurrents, rue de la Seine, RD17B et rues adjacentes, à Tancarville le Bas.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : **Sortie du Parc Concurrents à Tancarville le Bas**
- pendant les essais et la course au parc départ **Sortie du Parc Concurrents à Tancarville le Bas**
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée **Sortie du Parc Concurrents à Tancarville le Bas**

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, la permanence se tiendra : **Place du Bourg à Tancarville le Bas**

Téléphone permanence n°**06.11.42.80.35** Henri DUQUESNE

Centre de secours : S.A.M.U. 76B Centre 15 S.M.U.R. Le Havre 02.32.73.32.15

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Indiqué dans l'article 1.2P Horaires.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

La procédure de départ se fera aux feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- un classement général pour les voitures de Sport (série A),
- un classement général pour les voitures de Production (série B),
- un classement par groupe et par classe (séries A et B confondues)

ARTICLE 10P. PRIX

Présentation des 3 premiers au scratch (classement provisoire) :

..... **Place du Bourg, à Tancarville le Bas**, dès la fin de la course

Remise des prix et coupes **Place du Bourg, à Tancarville le Bas**, dès la fin de la course

Scratch **A chacun des 3 premiers : coupe (non cumulable)**

Classes **De 1 à 3 partants : coupes ou trophées au 1^{er} et 2^{ème}**

..... **A partir de 4 partants : coupes ou trophées au 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème}**